

EXCEA

Société à Responsabilité Limitée au capital de 3 750 Euros

498 104 371 RCS NANTERRE

**Décision de la gérance de transférer le siège social sous réserve de ratification
par une assemblée générale extraordinaire**

Le soussigné Christophe NOS, agissant en qualité de gérant de la SARL EXCEA, décide conformément aux dispositions de l'article L.223-18, alinéa 8 du Code de commerce, de transférer le siège social de la société, à compter du 4 février 2026, à l'adresse suivante :

64, rue Anatole France

92300 LEVALLOIS-PERRET

L'article 4 des statuts est mis à jour, celui-ci est dorénavant ainsi libellé :

Le siège social est fixé :

64, rue Anatole France – 92300 LEVALLOIS-PERRET

Il pourra être transféré dans le même département ou dans un département limitrophe par une simple décision de la gérance, sous réserve de ratification par la prochaine assemblée générale extraordinaire, et en tout autre lieu en vertu d'une décision collective extraordinaire des associés.

Ce transfert devra être ratifié par une décision des associés prise en assemblée générale ordinaire aux conditions mentionnées à l'article L.223-29 du Code de commerce.

Fait à Levallois-Perret, le 4 février 2026

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'C' followed by several loops and a long horizontal stroke.

Le Gérant